Avis aux résidants

Après examen, cet arbre doit être abattu pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes :

- ☐ il est mort;
- ☐ il est atteint d'une maladie irréversible;
- ☐ il présente des signes de faiblesse de structure ne pouvant être corrigés;
- ☐ il constitue une menace pour la sécurité du public;
- ☐ il fait obstruction au déroulement de travaux publics;
- ☐ autre : _____

Déroulement des opérations à venir :

1. Abattage;
2. Essouchement;
3. Évaluation des conditions permettant la plantation d'un autre arbre;
4. Plantation d'un nouvel arbre si les conditions le permettent.

@LePMR

/leplateaumontroyal

ville.montreal.qc.ca/plateau

311

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal